

# Créer son site web en 5 étapes

Contact : [pole.web@liste.parisnanterre.fr](mailto:pole.web@liste.parisnanterre.fr)

### ▾ **Introduction :**

Vous êtes étudiant, enseignant ou personnel ?

Vous souhaitez créer un site pour votre formation, votre service, votre projet professionnel, votre association ou encore votre site personnel ?

Cette charte s'adresse donc à vous.

### ▾ **Etape 1 : A qui s'adresser ?**

Pour créer votre site, vous devez tout d'abord prendre contact avec la cellule web du Service Communication de l'Université. Pour cela, envoyer un mail à [pole.web@liste.parisnanterre.fr](mailto:pole.web@liste.parisnanterre.fr) en précisant l'objet de votre demande.

### ▾ **Etape 2 : Etude de projet**

La cellule web étudiera votre demande et, si besoin, fixera une date pour une première réunion, afin de cadrer votre projet. Lors de cette étude, la cellule web prendra connaissance de vos besoins, du public visé et des possibilités techniques qui vous seront proposées. Si la cellule web n'est pas en mesure de réaliser techniquement la création de votre site, elle se chargera de vous mettre en contact avec l'interlocuteur adapté au Centre des Ressources Informatiques de l'Université.

### ▾ **Etape 3 : Envoi du cahier des charges**

A la suite de la réunion de cadrage, vous aurez 15 jours pour envoyer votre cahier des charges (arborescence de votre site, premiers contenus, photos, iconographies etc.). Un modèle vous sera proposé par la cellule web dans l'objectif de vous faciliter cette tâche. Vous aurez également la possibilité de demander à la cellule web la création d'un alias (adresse conviviale) du type `monsie.u-paris10.fr` pour votre site.

*Exemple : nanterre50ans.u-paris10.fr*

### ▾ **Etape 4 : Mise en ligne de votre site**

Dès réception de votre cahier des charges, la cellule web se charge de la mise en ligne du site dans un délai de + ou - 15 jours (selon le nombre de contenus fournis).

### ▾ **Etape 5 : Se former**

Une fois votre site en ligne, la cellule web vous formera au logiciel web utilisé (KSup) afin que vous puissiez être autonomes dans la gestion de votre site.

*Attention : si le délai d'envoi de votre cahier des charges dépasse les 15 jours fixés, la cellule web sera en droit de décaler la mise en ligne de votre site.*

**Contact :** [pole.web@liste.parisnanterre.fr](mailto:pole.web@liste.parisnanterre.fr)